



Compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 légalement convoqué le 17 janvier 2018, à 19h15

Présents : Véronique Routier, Christian Bonnetaud, Thierry Bobbera, Vanessa Varlet, Philippe Pernette

Absents :

- Véronique Besnard : pouvoir à Vanessa Varlet
- Michel Hanon : pouvoir à Philippe Pernette
- Jean-Luc Bezeau : pouvoir à Christian Bonnetaud
- Dominique Van Lokhorst : Pouvoir à Thierry Bobbera
- Pierre Brunet

Le quorum n'est pas requis puisque la réunion du conseil initialement prévue le jeudi 18 janvier a été reportée à ce jour pour défaut de quorum.

Début : 19h20

Secrétaire : Véronique Routier

1) SIAEP

Il s'agit du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2016. Celui-ci a été remis par VEOLIA et approuvé par le SIAEP de Frémainville et Seraincourt. Chaque commune du syndicat doit approuver ce rapport.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

2) Maison de la Justice : délibération pour l'adhésion de la commune

Dans le cadre de la restitution des compétences liées à la Maison de la Justice, notre commune doit délibérer afin d'adhérer au Syndicat Intercommunal recomposé, avec modifications statutaires (changement de dénomination, du périmètre).

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

3) GPS&O : possibilité de ventilation des attributions de compensation en investissements

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibération concordantes de la commune et du conseil communautaire. Ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liés au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4) Droit des sols : délibération sur la prise en charge uniformisée de l'ensemble des fonctions par le service du droit des sols de GPS&O pour toutes les communes de la communauté urbaine

61 communes de la communauté urbaine ont confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service commune instruction des autorisations du droit des sols de la CU issu de la fusion des anciens EPCI, sous la forme de conventions. Celles-ci ont été reconduites exceptionnellement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, avec un objectif de disposer d'une nouvelle convention unique pour fin 2017 applicable au 1^{er} janvier 2018.

La communauté urbaine propose une convention unique, afin d'harmoniser son offre de service aux communes dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) et de prendre en compte les nouveaux enjeux qui s'imposent aux pouvoirs publics en matière d'urbanisme.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Points divers :

- Avis favorable du conseil pour la possibilité de faire réaliser l'installation électrique du défibrillateur par le fournisseur, l'électricien habituel de la commune étant indisponible.
- Informations sur le déploiement du compteur Linky : la commune aussi bien que les particuliers n'ont pas le droit de refuser, le compteur étant la propriété d'Enedis
- Information sur les opérations d'entretien du mécanisme des cloches de l'église.
- Le conseil demande unanimement qu'en l'absence de cérémonie des voeux du maire, celui-ci fasse une communication écrite de remplacement adressée à tous les habitants.

Fin du conseil : 20h15

Philippe Pernette
1^{er} adjoint au Maire



Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.